

**Question orale de Mme Kattrin Jadin à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, sur "la discrimination liée au genre"**

**Kattrin Jadin** (MR): Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, je me réfère ici à un article paru dans *La Libre Belgique*, la semaine dernière, qui fait état d'une étude de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH).

Selon cette étude, les chiffres concernant les signalements relatifs aux discriminations fondées sur le sexe ont doublé en un an. Pas moins de 70 % des plaintes liées à la discrimination en raison du sexe ou du genre ont été introduites par des femmes. Il apparaît que cette discrimination a souvent un lien avec la grossesse ou la maternité. Suite à cette étude, la conclusion de l'Institut est la suivante: la position de la femme sur le marché du travail reste plus que vulnérable.

Madame la secrétaire d'État, comment expliquez-vous cette hausse de plaintes pour discriminations liées au genre? En 2016, l'Institut est intervenu dans 18 dossiers devant différents tribunaux. Disposez-vous déjà de chiffres pour le premier trimestre 2017? Que peut-on faire pour enrayer plus encore ce phénomène particulièrement injuste?

**Zuhail Demir**, secrétaire d'État: Madame la présidente, madame Jadin, l'augmentation des plaintes pour discrimination liée au genre peut être expliquée en partie par l'augmentation de la visibilité de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et, plus exactement, de ses missions juridiques, à savoir aider, dans les limites de son budget, gratuitement et en toute confidentialité, toute personne sollicitant une consultation concernant ses droits et obligations. L'autre possible explication de cette augmentation des plaintes réside dans l'impact médiatique de certains dossiers qui suscite un afflux de plaintes auprès du service juridique de l'Institut.

Pour ce qui concerne l'attribution du double nom de famille, depuis l'adoption de la loi de 2014 sur le double nom, donc avant le changement apporté par ce gouvernement, l'Institut a reçu 65 signalements sur cette thématique. Vingt nouveaux signalements à ce propos ont été introduits en 2016, les médias ayant abordé fréquemment ce sujet.

L'Institut nuance toutefois cette augmentation par le résultat de plusieurs de ses études révélant les chiffres noirs de la discrimination liée au genre. En matière de discrimination liée à la grossesse et à la maternité, par exemple, son étude de 2010 intitulée "Grossesse au travail, le vécu et les obstacles vécus par la travailleuse en Belgique", démontrait que trois femmes sur quatre avaient vécu une forme de discrimination en raison de leur grossesse ou leur maternité au travail. Les études démontraient un important sous-rapportage des plaintes. Les signalements reçus au sein de l'Institut ne sont donc, en réalité, qu'une infime partie des discriminations réellement perçues en Belgique.

Convaincue que cette problématique nécessite une approche transversale, j'ai décidé de lancer – c'est une première en Belgique – un plan d'action fédéral "Genre et Emploi". Ce plan aura pour objectif de proposer une série de mesures concrètes qui s'articuleront autour de cinq axes: faciliter la combinaison du travail et de la vie privée pour les femmes et les hommes, lutter contre les discriminations de genre sur le marché du travail et améliorer la protection de la parentalité, éliminer l'écart salarial, renforcer l'égalité de la représentation dans le processus décisionnel économique, déconstruire les stéréotypes sexistes sur le marché du travail. Ce plan a fait l'objet d'une consultation de la société civile fin 2016; ses contributions ont été analysées. Mon cabinet travaille, en ce moment, sur la rédaction d'un projet qui sera, ensuite, présenté à mes partenaires de gouvernement.

**Kattrin Jadin** (MR): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie beaucoup. Je fais deux constats. Premièrement, je constate l'utilité de l'Institut justement pour mettre en lumière certaines discriminations et pour inciter certaines femmes, qui n'auraient peut-être pas osé franchir le pas, à porter plainte. On sait, que ce soit pour la discrimination sur le lieu du travail ou pour les violences faites aux femmes, qu'il leur est difficile de franchir ce pas.

Deuxième constat, madame la secrétaire d'État, les objectifs mentionnés démontrent à suffisance que vous avez, et nous avons, du pain sur la planche pour mettre en œuvre des projets issus de ce plan, ainsi que l'urgence de le faire. Nous sommes en 2017. C'est désolant d'avoir encore à poser des questions de ce type!